



Nations Unies

**Décisions et mesures prises par
procédure écrite par le Comité
des utilisations pacifiques de
l'espace extra-atmosphérique
et son Sous-Comité juridique**

Assemblée générale
Documents officiels
Soixante-quinzième session
Supplément n° 20

Assemblée générale
Documents officiels
Soixante-quinzième session
Supplément n° 20

**Décisions et mesures prises par
procédure écrite par le Comité
des utilisations pacifiques de
l'espace extra-atmosphérique
et son Sous-Comité juridique**



Nations Unies • New York, 2020

Note

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

[12 octobre 2020]

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction	1
II. Sous-Comité juridique	1
1. Élection à la présidence	1
2. Contributions aux travaux du Sous-Comité juridique à sa soixantième session	1
3. Consultations informelles prévues sur les ressources spatiales	2
4. Organisation d'un colloque pendant la soixantième session du Sous-Comité juridique	2
5. Projet d'ordre du jour provisoire de la soixantième session du Sous-Comité juridique	2
III. Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra atmosphérique	3
1. Élection du Bureau	3
2. Approbation du rapport du Sous-Comité scientifique et technique	4
a) Contributions aux travaux du Sous-Comité scientifique et technique à sa cinquante-huitième session	4
b) Projet d'ordre du jour provisoire de la cinquante-huitième session du Sous-Comité scientifique et technique	5
c) Nouvelles réunions des groupes de travail du Sous-Comité scientifique et technique	6
d) Viabilité à long terme des activités spatiales	6
e) Organisation d'un colloque pendant la cinquante-huitième session du Sous-Comité scientifique et technique	6
3. Approbation des décisions du Sous-Comité juridique	6
a) Contributions aux travaux de la soixantième session du Sous-Comité juridique	6
b) Projet d'ordre du jour provisoire de la soixantième session du Sous-Comité juridique	6
c) Nouvelles réunions des groupes de travail du Sous-Comité juridique	6
4. Programme « Espace 2030 »	6
5. Nomination des membres des bureaux du Comité et de ses organes subsidiaires pour la période 2022-2023	7
6. Projet d'ordre du jour provisoire de la soixante-quatrième session du Comité, qui se tiendra en 2021	7
7. Calendrier des travaux du Comité et de ses organes subsidiaires en 2021	8

I. Introduction

1. En raison des circonstances exceptionnelles imposées par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et sans que cela constitue un précédent pour les décisions que le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et ses organes subsidiaires seront appelés à prendre à l'avenir, le Sous-Comité juridique a convenu d'annuler sa soixante-troisième session et de prendre les décisions et mesures ci-après, l'objectif étant d'assurer la poursuite des activités du Comité et de ses organes subsidiaires.

II. Sous-Comité juridique

1. Élection à la présidence

2. Au paragraphe 37 de sa résolution [73/91](#), l'Assemblée générale a approuvé la composition des bureaux du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et de ses organes subsidiaires pour la période 2020-2021 et convenu que le Comité et ses sous-comités éliraient les membres de leurs bureaux à leurs sessions respectives en 2020, conformément à cette composition.

3. À sa soixante et unième session, le Comité a noté que les États d'Asie et du Pacifique avaient approuvé la candidature de Setsuko Aoki (Japon) à la présidence du Sous-Comité juridique pour la période 2020-2021 ([A/73/20](#), par. 370).

4. Le Sous-Comité juridique a élu Setsuko Aoki (Japon) à la présidence du Sous-Comité pour la période 2020-2021.

2. Contributions aux travaux du Sous-Comité juridique à sa soixantième session

5. Le Sous-Comité a prié le Secrétariat d'inviter les États membres et les observateurs permanents, selon qu'il conviendrait, à apporter des contributions aux travaux de sa soixantième session, qui se tiendrait en 2021, conformément aux recommandations énumérées aux alinéas a) à f) ci-dessous, que le Sous-Comité avait formulées à sa cinquante-huitième session, en 2019 :

a) Le Sous-Comité a convenu qu'il importait de continuer d'échanger régulièrement des informations sur les avancées enregistrées dans le domaine des cadres réglementaires nationaux relatifs à l'espace et, à cet égard, encouragé les États membres à continuer de soumettre au Secrétariat les textes de leurs lois et règlements nationaux, et de contribuer, notamment par des mises à jour, à l'aperçu schématique des cadres réglementaires nationaux qui régissent les activités spatiales ([A/AC.105/1203](#), par. 122) ;

b) Le Sous-Comité a recommandé que les États membres et les observateurs permanents du Comité l'informent, à sa cinquante-neuvième session, de toute mesure prise ou envisagée aux niveaux national, régional ou international pour renforcer les capacités dans le domaine du droit de l'espace ([A/AC.105/1203](#), par. 140). Qui plus est, le Sous-Comité a invité les États membres à encourager l'apport de contributions au niveau national en vue des futures mises à jour de l'annuaire des établissements enseignant le droit de l'espace en y ajoutant des renseignements relatifs aux bourses d'études et de perfectionnement ([A/AC.105/1203](#), par. 139) ;

c) Le Sous-Comité a convenu que les États membres du Comité et les organisations intergouvernementales internationales dotées du statut d'observateur permanent auprès du Comité devraient être invités à continuer de contribuer au recueil des normes relatives à la réduction des débris spatiaux adoptées par les États et les organisations internationales, en communiquant ou en actualisant, à l'aide du modèle fourni à cet effet, les informations sur toute loi ou norme adoptée en matière de réduction des débris spatiaux sur le site Web du Bureau des affaires spatiales ([A/AC.105/1203](#), par. 185) ;

d) Le Sous-Comité a encouragé les États membres du Comité et les organisations intergouvernementales internationales dotées du statut d'observateur permanent auprès du Comité à partager des informations sur les pratiques qu'ils avaient adoptées en rapport avec les instruments juridiquement non contraignants des Nations Unies relatifs à l'espace extra-atmosphérique afin qu'elles figurent dans le recueil des mécanismes adoptés par des États et organisations internationales y relatifs ([A/AC.105/1203](#), par. 189) ;

e) Le Sous-Comité a convenu que, conformément aux recommandations formulées par le Groupe de travail sur l'état et l'application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace du Sous-Comité juridique ([A/AC.105/1203](#), annexe I, par. 11 et 12), les États membres du Comité et les organisations internationales intergouvernementales et non gouvernementales dotées du statut d'observateur permanent auprès du Comité devaient être invités, selon qu'il conviendrait, à formuler des observations et à répondre aux deux questionnaires intitulés, respectivement, « Liste de questions communiquée par le Président du Groupe de travail sur l'état et l'application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace, compte tenu du processus UNISPACE+50 » ([A/AC.105/1203](#), annexe I, appendice I) et « Questionnaire sur l'application du droit international aux activités relatives aux petits satellites » ([A/AC.105/1203](#), annexe I, appendice II) ;

f) Le Sous-Comité a recommandé que le Secrétariat continue d'inviter les États membres du Comité et les observateurs permanents, selon qu'il conviendrait, à communiquer des informations conformément aux recommandations formulées par le Groupe de travail sur les questions relatives à la définition et à la délimitation de l'espace extra-atmosphérique du Sous-Comité juridique figurant dans le document [A/AC.105/1203](#), annexe II, par. 9.

3. Consultations informelles prévues sur les ressources spatiales

6. À sa cinquante-huitième session, le Sous-Comité juridique a convenu de tenir des consultations informelles programmées au titre du point de l'ordre du jour intitulé « Débat général sur les modèles juridiques envisageables pour les activités d'exploration, d'exploitation et d'utilisation des ressources spatiales » ([A/AC.105/1203](#), par. 278).

7. Il a convenu que ces consultations informelles obligatoires et programmées, qui devaient initialement se tenir pendant les séances plénières de la cinquante-neuvième session du Sous-Comité, en 2020, se tiendraient pendant les séances plénières de sa soixantième session, en 2021.

4. Organisation d'un colloque pendant la soixantième session du Sous-Comité juridique

8. À sa soixantième session, le Comité a approuvé l'accord auquel était parvenu le Sous-Comité selon lequel l'Institut international de droit spatial et le Centre européen de droit spatial devraient à nouveau être invités à organiser un colloque, qui se tiendrait lors de la cinquante-neuvième session du Sous-Comité juridique ([A/74/20](#), par. 263).

9. Le Sous-Comité a convenu d'inviter l'Institut international de droit spatial et le Centre européen de droit spatial à organiser un colloque qui se tiendrait pendant la soixantième session du Sous-Comité, en 2021, conformément à l'accord qu'il avait conclu à sa cinquante-huitième session, en 2019 ([A/AC.105/1203](#), par. 282).

5. Projet d'ordre du jour provisoire de la soixantième session du Sous-Comité juridique

10. Le Comité, à sa soixante-deuxième session, a convenu des questions de fond dont le Sous-Comité serait saisi à sa cinquante-neuvième session, en 2019 ([A/74/20](#), par. 261).

11. Le Sous-Comité a décidé d'examiner, à sa soixantième session, qui se tiendrait en 2021, les questions de fond dont il avait été recommandé qu'il soit saisi à sa cinquante-neuvième session (A/AC.105/1203, par. 271) :

Points ordinaires

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Déclaration de la présidence.
3. Débat général.
4. Informations concernant les activités des organisations intergouvernementales et non gouvernementales internationales dans le domaine du droit de l'espace.
5. État et application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace.
6. Questions relatives :
 - a) À la définition et à la délimitation de l'espace extra-atmosphérique ;
 - b) Aux caractéristiques et à l'utilisation de l'orbite des satellites géostationnaires, notamment aux moyens permettant de l'utiliser de façon rationnelle et équitable sans porter atteinte au rôle de l'Union internationale des télécommunications.
7. Législations nationales relatives à l'exploration et à l'utilisation pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.
8. Renforcement des capacités dans le domaine du droit de l'espace.

Points/thèmes de discussion distincts

9. Échange général d'informations et de vues sur les mécanismes juridiques relatifs aux mesures de réduction des débris spatiaux et d'assainissement de l'espace, compte tenu des travaux du Sous-Comité scientifique et technique.
10. Échange général d'informations sur les instruments juridiquement non contraignants des Nations Unies relatifs à l'espace extra-atmosphérique.
11. Débat général sur les aspects juridiques de la gestion du trafic spatial.
12. Débat général sur l'application du droit international aux activités des petits satellites.
13. Débat général sur les modèles juridiques envisageables pour les activités d'exploration, d'exploitation et d'utilisation des ressources spatiales.

Nouveaux points

14. Propositions au Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique concernant les nouveaux points à inscrire à l'ordre du jour de la soixante et unième session du Sous-Comité juridique.

III. Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique

1. Élection du Bureau

12. À sa soixante et unième session, tenue en 2018, le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique a noté que, pour la période 2020-2021, les États d'Europe orientale avaient approuvé la candidature de Marius-Ioan Piso (Roumanie) à la présidence du Comité, les États africains celle de Francis Chizea (Nigéria) au poste de premier vice-président du Comité, et les États d'Amérique latine

et des Caraïbes celle de Ricardo Gil Ochoa (Colombie) au poste de deuxième vice-président/rapporteur du Comité (A/73/20, par. 366 à 368).

13. Dans sa résolution 74/82, l'Assemblée générale a réaffirmé, pour ce qui était de la composition des bureaux du Comité et de ses organes subsidiaires pour la période 2020-2021, que le Comité et ses sous-comités éliraient les membres de leurs bureaux à leurs sessions respectives en 2020 conformément à cette composition.

14. Le Comité a élu Marius-Ioan Piso (Roumanie) à la présidence du Comité pour la période 2020-2021.

15. Le Comité a élu Francis Chizea (Nigéria) au poste de Premier Vice-Président du Comité pour la période 2020-2021.

16. Le Comité a élu Nicolás Botero Varón (Colombie) au poste de Deuxième Vice-Président/Rapporteur du Comité pour la période 2020-2021¹.

17. Le Comité a approuvé l'élection de Natália Archinard (Suisse) à la présidence du Sous-Comité scientifique et technique et de Setsuko Aoki (Japon) à la présidence du Sous-Comité juridique pour la période 2020-2021.

2. Approbation du rapport du Sous-Comité scientifique et technique

18. Le Comité a approuvé le rapport du Sous-Comité scientifique et technique sur les travaux de sa cinquante-septième session (A/AC.105/1224).

a) Contributions aux travaux du Sous-Comité scientifique et technique à sa cinquante-huitième session

19. À sa cinquante-septième session, le Sous-Comité a formulé les recommandations suivantes et prie le Secrétariat d'inviter les États Membres et les observateurs permanents, selon qu'il conviendra, à apporter des contributions aux travaux de sa cinquante-huitième session :

a) Le Sous-Comité a recommandé au Secrétariat de continuer d'inviter les États Membres à présenter des rapports annuels sur leurs activités spatiales (A/AC.105/1224, par. 34) ;

b) Ayant pris note du paragraphe 13 de la résolution 74/82 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité a convenu qu'il faudrait continuer à inviter les États Membres et les organisations internationales dotées du statut d'observateur permanent auprès du Comité à rendre compte des recherches menées sur la question des débris spatiaux, la sûreté des objets spatiaux équipés de sources d'énergie nucléaire, les problèmes relatifs à la collision d'objets de ce type avec des débris spatiaux et la façon dont les lignes directrices relatives à la réduction des débris spatiaux étaient appliquées (A/AC.105/1224, par. 109) ;

c) Le Sous-Comité a approuvé le rapport du Groupe de travail sur l'espace et la santé mondiale (A/AC.105/1224, par. 247), dans lequel figuraient les demandes suivantes :

i) Le Groupe de travail a prié le Secrétariat de solliciter de nouvelles contributions au questionnaire sur les politiques, expériences et pratiques relatives à l'utilisation des sciences et techniques spatiales au service de la santé mondiale (A/AC.105/1224, annexe III, par. 13 et appendice) ;

ii) Le Groupe de travail a également prié le Secrétariat de continuer d'inviter les États membres du Comité à communiquer les coordonnées de points de contact nationaux à son intention (A/AC.105/1224, annexe III, par. 14).

20. Le Comité a approuvé les demandes que le Sous-Comité avait adressées au Secrétariat et tendant à inviter les États Membres et les observateurs permanents,

¹ Voir la communication officielle du Bureau des affaires spatiales aux États membres du Comité en date du 8 septembre 2020.

selon qu'il conviendrait, à apporter des contributions aux travaux du Sous-Comité à sa cinquante-huitième session, qui se tiendrait en 2021, comme indiqué au paragraphe 19 ci-dessus.

b) Projet d'ordre du jour provisoire de la cinquante-huitième session du Sous-Comité scientifique et technique

21. À sa cinquante-septième session, le Sous-Comité scientifique et technique a convenu des points à proposer au Comité en vue de leur inscription à l'ordre du jour de sa cinquante-huitième session, en 2021 (A/AC.105/1224, par. 260).

22. Le Comité a approuvé l'accord auquel était parvenu le Sous-Comité scientifique et technique (A/AC.105/1224, par. 260), selon lequel les points suivants devaient être inscrits à l'ordre du jour de sa cinquante-huitième session :

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Déclaration de la présidence.
3. Débat général et présentation des rapports sur les activités nationales.
4. Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales.
5. Techniques spatiales au service du développement socioéconomique durable.
6. Questions relatives à la télédétection de la Terre par satellite, y compris ses applications dans les pays en développement et pour la surveillance de l'environnement terrestre.
7. Débris spatiaux.
8. Recours à des systèmes spatiaux pour la gestion des catastrophes.
9. Évolutions récentes des systèmes mondiaux de navigation par satellite.
10. Météorologie de l'espace.
11. Objets géocroiseurs.
12. Viabilité à long terme des activités spatiales.
13. Rôle futur et méthodes de travail du Comité.
14. Utilisation de sources d'énergie nucléaire dans l'espace.

[Travaux pour 2021 indiqués dans le plan de travail pluriannuel du Groupe de travail (A/AC.105/1138, annexe II, par. 9)]

15. L'espace et la santé mondiale.

[Travaux pour 2021 indiqués dans le plan de travail pluriannuel du Groupe de travail (A/AC.105/1202, annexe III, par. 5, et appendice I)]

16. Orbite des satellites géostationnaires : nature physique et caractéristiques techniques, utilisation et application, notamment dans le domaine des communications spatiales, et autres questions relatives au développement des communications spatiales, compte tenu en particulier des besoins et des intérêts des pays en développement, sans préjudice du rôle de l'Union internationale des télécommunications.

(Thème/point de discussion distinct)

17. Projet d'ordre du jour provisoire de la cinquante-neuvième session du Sous-Comité scientifique et technique.
18. Rapport au Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.

c) Nouvelles réunions des groupes de travail du Sous-Comité scientifique et technique

23. Le Comité a convenu que le Groupe de travail plénier, le Groupe de travail sur l'utilisation de sources d'énergie nucléaire dans l'espace et le Groupe de travail sur l'espace et la santé mondiale devraient se réunir de nouveau à la cinquante-huitième session du Sous-Comité scientifique et technique, en 2021.

d) Viabilité à long terme des activités spatiales

24. Compte tenu des paragraphes 165 à 168 du rapport du Comité sur les travaux de sa soixante-deuxième session (A/74/20) et des paragraphes 195 et 196 du rapport du Sous-Comité scientifique et technique sur les travaux de sa cinquante-septième session (A/AC.105/1224), et au vu des circonstances exceptionnelles auxquelles donne lieu la pandémie mondiale de maladie à coronavirus (COVID-19), le Comité a décidé que le bureau du groupe de travail au titre du point de l'ordre du jour relatif à la viabilité à long terme des activités spatiales serait élu au début de la cinquante-huitième session du Sous-Comité scientifique et technique, en 2021. À cette session, le Groupe de travail adopterait également son mandat, ses méthodes de travail et son plan de travail spécial.

e) Organisation d'un colloque pendant la cinquante-huitième session du Sous-Comité scientifique et technique

25. Le Comité a approuvé l'accord auquel était parvenu le Sous-Comité scientifique et technique selon lequel la Fédération internationale d'astronautique organiserait un colloque, qui se tiendrait durant la cinquante-huitième session du Sous-Comité, en 2021 (A/AC.105/1224, annexe I, par. 13), et convenu que ce colloque aurait pour thème les vols spatiaux habités.

3. Approbation des décisions du Sous-Comité juridique

26. Le Comité a approuvé les décisions et les mesures prises par le Sous-Comité juridique (voir par. 2 à 11 ci-dessus).

a) Contributions aux travaux de la soixantième session du Sous-Comité juridique

27. Le Comité a approuvé les demandes que le Sous-Comité juridique avait adressées au Secrétariat et tendant à inviter les États membres et les observateurs permanents, selon qu'il conviendrait, à apporter des contributions aux travaux de la soixantième session du Sous-Comité, qui se tiendrait en 2021 (voir par. 5 ci-dessus).

b) Projet d'ordre du jour provisoire de la soixantième session du Sous-Comité juridique

28. Le Comité a approuvé la décision du Sous-Comité juridique tendant à examiner, à sa soixantième session, en 2021, les questions de fond dont il avait été recommandé qu'il soit saisi à sa cinquante-neuvième session (voir A/AC.105/1203, par. 271, et par. 10 et 11 ci-dessus).

c) Nouvelles réunions des groupes de travail du Sous-Comité juridique

29. Le Comité a convenu que le Groupe de travail sur l'état et l'application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace et le Groupe de travail sur la définition et la délimitation de l'espace extra-atmosphérique devraient se réunir de nouveau à la soixantième session du Sous-Comité juridique, en 2021.

4. Programme « Espace 2030 »

30. Conformément à la résolution 73/6 de l'Assemblée générale, aux décisions prises par le Comité à sa soixante et unième session (A/73/20, par. 358 à 363) et à la méthode et au plan de travail du Groupe de travail chargé du programme « Espace 2030 » du Comité (A/AC.105/1202, annexe IV, appendice), le Groupe de

travail chargé du programme « Espace 2030 » a tenu des réunions durant la cinquante-septième session du Sous-Comité scientifique et technique, en 2020 (voir [A/AC.105/1224](#), annexe IV).

31. Sur la base des travaux accomplis par le Groupe de travail au cours de la cinquante-septième session du Sous-Comité scientifique et technique, le projet révisé de programme « Espace 2030 » et de plan de mise en œuvre ([A/AC.105/C.2/L.316](#)) a été publié dans les six langues officielles de l'Organisation des Nations Unies, conformément à son plan de travail, en vue d'un examen ultérieur.

32. Compte tenu de l'annulation, en 2020, de la cinquante-neuvième session du Sous-Comité juridique et de la soixante-troisième session du Comité, et de l'annulation qui en a découlé des réunions du Groupe de travail qui devaient se tenir, d'après son plan de travail, pendant le reste de l'année 2020, le Comité a décidé de prolonger d'un an le plan de travail du Groupe de travail², afin que celui-ci puisse examiner une version consolidée finale du programme « Espace 2030 » et du plan de mise en œuvre et la présenter au Comité à sa soixante-quatrième session, en 2021, au titre du point intitulé « programme “Espace 2030” », qui devrait encore figurer à l'ordre du jour du Comité à cette session, et décidé d'examiner les conclusions des travaux du Groupe de travail et de les soumettre à l'Assemblée générale pour qu'elle les examine à sa soixante-seizième session, qui se tiendrait en 2021.

5. Nomination des membres des bureaux du Comité et de ses organes subsidiaires pour la période 2022-2023

33. Au paragraphe 11 de sa résolution [58/89](#), l'Assemblée générale a entériné l'accord auquel le Comité était parvenu sur la composition future des bureaux du Comité et de ses organes subsidiaires ([A/58/20](#), annexe II, par. 5 à 9), sur la base des dispositions relatives aux méthodes de travail du Comité et de ses organes subsidiaires (voir [A/52/20](#), annexe I, et [A/58/20](#), annexe II, appendice III) approuvées par l'Assemblée dans sa résolution [52/56](#).

34. Conformément aux dispositions relatives à la composition future des bureaux du Comité et de ses organes subsidiaires, le Comité devrait, à sa soixante-troisième session, parvenir à un accord sur la nomination de l'ensemble des membres de ces bureaux pour la période 2022-2023.

35. Le Comité a noté que les États d'Europe orientale avaient approuvé la candidature d'Oleg Ventskovsky (Ukraine) au poste de deuxième vice-président/rapporteur du Comité pour la période 2022-2023.

36. Le Comité a noté que les États d'Asie et du Pacifique, les États d'Europe occidentale et autres États, les États d'Amérique latine et des Caraïbes et les États d'Afrique nommeraient leurs candidats aux postes de président du Comité, de premier vice-président du Comité, de président du Sous-Comité scientifique et technique et de président du Sous-Comité juridique, respectivement, pour la période 2022-2023, avant la prochaine session du Comité, qui se tiendrait en 2021.

6. Projet d'ordre du jour provisoire de la soixante-quatrième session du Comité, qui se tiendra en 2021

37. Le Comité a décidé d'examiner, à sa soixante-quatrième session, qui se tiendrait en 2021, les mêmes questions de fond qu'il avait recommandé d'examiner à sa soixante-troisième session, en 2020 ([A/74/20](#), par. 374). Ces questions sont les suivantes :

1. Ouverture de la session.

² Étant donné qu'il a tenu, en 2020, des réunions durant la cinquante-septième session du Sous-Comité scientifique et technique, et que les réunions qu'il devait tenir pendant le reste de l'année ont dû être annulées, le Groupe de travail chargé du programme « Espace 2030 » se réunira, en 2021, durant la soixantième session du Sous-Comité juridique et la soixante-quatrième session du Comité.

2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Déclaration de la présidence.
4. Débat général.
5. Moyens d'assurer que l'espace continue d'être utilisé à des fins pacifiques.
6. Rapport du Sous-Comité scientifique et technique sur les travaux de sa cinquante-huitième session.
7. Rapport du Sous-Comité juridique sur les travaux de sa soixantième session.
8. Espace et développement durable.
9. Retombées bénéfiques de la technologie spatiale : examen de la situation actuelle.
10. L'espace et l'eau.
11. Espace et changements climatiques.
12. L'utilisation des techniques spatiales au sein du système des Nations Unies.
13. Rôle futur et méthodes de travail du Comité.
14. Exploration de l'espace et innovation.
15. Programme « Espace 2030 »
[Travaux à mener dans le cadre d'un plan de travail pluriannuel du groupe de travail (voir [A/AC.105/1202](#), annexe IV)]
16. Questions diverses.

7. Calendrier des travaux du Comité et de ses organes subsidiaires en 2021

38. Le Comité a convenu des dates provisoires ci-après pour sa propre session et celles de ses sous-comités en 2021 :

- Sous-Comité scientifique et technique : 1^{er}-12 février 2021 ;
 - Sous-Comité juridique : 12-23 avril 2021 ;
 - Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique : 2-11 juin 2021.
-